



Strasbourg, 29 octobre 2014

CDDH-DC(2014)R2

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

**GRUPE DE RÉDACTION SUR LES DROITS DE L'HOMME
DANS LES SOCIÉTÉS CULTURELLEMENT DIVERSES
(CDDH-DC)**

Rapport de réunion

2^{ème} réunion
21-24 octobre 2014
Conseil de l'Europe, Palais de l'Europe - salle 14

A. Finalisation du projet de Compilation des normes existantes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de la liberté de pensée, de conscience et de religion et les liens avec d'autres droits de la Convention, en particulier la liberté d'expression

Point 1 : Ouverture de la réunion et adoption du projet de l'ordre du jour

1. La Présidente du Groupe de rédaction du CDDH sur les droits de l'homme dans les sociétés diversifiées culturellement (CDDH-DC), Mme Krista OINONEN (Finlande), a ouvert la première partie de la réunion consacrée à la finalisation du projet de Compilation, qui s'est tenue les deux premiers jours de la réunion de quatre jours (Strasbourg, 21-24 octobre 2014). Elle a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe dans sa composition restreinte ainsi qu'aux autres participants, et les a invités à se présenter. La liste des participants se trouve à [l'Annexe I](#).

2. M. Alfonso DE SALAS, Secrétaire du CDDH, a expliqué qu'il remplaçait M. Daniele CANGEMI à cette réunion car ce dernier a été récemment appelé à prendre d'autres fonctions au sein de l'Organisation. Il a ensuite rappelé les tâches qui ont été confiées au Groupe dans le cadre de son mandat. L'ordre du jour de la réunion tel qu'adopté figure à [l'Annexe II](#).

Point 2 : Discussion sur la finalisation du projet de Compilation des normes existantes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de la liberté de pensée, de conscience et de religion et les liens avec d'autres droits de la Convention, en particulier la liberté d'expression

3. Le Groupe a examiné le projet de texte de la Compilation paragraphe par paragraphe commençant par les chapitres thématiques, en continuant avec les principes généraux et en mettant enfin l'accent sur l'introduction. Le CDDH-DC a proposé un certain nombre d'amendements au texte à la fois sur la structure et sur le contenu.

4. En ce qui concerne les bonnes pratiques nationales qui doivent être incluses en supplément à la Compilation, le Groupe a examiné la sélection préliminaire des bonnes pratiques, préparé par le Secrétariat sur la base des contributions reçues de 20 États. Il est convenu, dans la mesure du possible, de suivre les chapitres et sous-chapitres de la Compilation et, si possible, de la structurer selon les normes, les politiques, les structures institutionnelles, le dialogue et d'autres cadres tels que la sensibilisation et de la formation. Le Groupe a fait un certain nombre de propositions relatives à la sélection des bonnes pratiques en tenant compte de la nécessité d'y apporter une valeur ajoutée.

Point 3 : Adoption de la première partie du rapport de réunion

5. Le Groupe a examiné les éventuelles mesures à prendre en vue de finaliser le projet de Compilation qui devrait être reflétées dans le rapport de la réunion. Il est convenu de demander au Secrétariat de réviser, avant le 15 janvier 2015, l'avant-projet de Compilation à la lumière des observations et des propositions présentées lors de la présente réunion, puis de le soumettre à la Présidente pour approbation avant d'inviter les délégations du CDDH à soumettre des commentaires.

6. La Présidente fera rapport au CDDH lors de sa prochaine réunion (19-21 novembre 2014) sur le travail déjà accompli et expliquera le besoin de disposer d'un délai supplémentaire pour finaliser le projet de Compilation. La prochaine réunion du CDDH-DC en mars 2015 serait une occasion utile d'avoir un dernier regard sur le projet de Compilation à la lumière des observations reçues des délégations du CDDH. En cas de réception de plusieurs observations de fond nécessitant une reformulation du texte, il serait utile d'avoir la possibilité de prolonger la réunion avec une journée

supplémentaire, au besoin. Le Groupe a décidé d'accepter les contributions supplémentaires des États sur les bonnes pratiques qui doivent être soumis au Secrétariat avant la fin de Décembre 2014.

B. Élaboration du projet de Lignes directrices sur la protection et la promotion de droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses

Point 1 : Ouverture de la réunion et adoption du projet de l'ordre du jour

7. La Présidente du Groupe de rédaction du CDDH sur les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses (CDDH-DC), Mme Krista OINONEN (Finlande), a ouvert la deuxième partie de la réunion consacrée à la discussion sur l'élaboration de Lignes directrices concernant les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses qui a eu lieu au cours des deux derniers jours de la réunion de quatre jours (Strasbourg, 21-24 octobre 2014). Elle a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe dans sa composition élargie ainsi qu'aux autres participants, et les a invités à se présenter. La liste des participants peut être consultée à [l'Annexe I](#). L'ordre du jour tel qu'adopté avec les références aux documents de travail figure à [l'Annexe II](#).

Point 2 : Élection d'un(e) Vice-président(e)

8. M. Paulo Marrecas FERREIRA (Portugal) a été élu vice-président du Comité.

Point 3 : Allocution d'ouverture, Dr. María ELÓSEGUI, Professeur de philosophie du droit, Université de Saragosse (Espagne), Membre de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance – ECRI

9. Le Dr María ELÓSEGUI, professeure de philosophie du droit, Université de Saragosse (Espagne), membre de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a présenté le concept jurisprudentiel de l'accommodement raisonnable et son application dans la gestion de la diversité culturelle et religieuse dans l'espace public. Elle a expliqué que le concept est né de la jurisprudence canadienne et américaine, mais a également été appliquée par de nombreux États européens, parfois sous un terme différent. La Cour européenne des droits de l'homme a utilisé des techniques similaires dans quelques arrêts concernant la discrimination indirecte.

Point 4 : Discussion sur l'élaboration du projet de lignes directrices sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses

10. Le Groupe a tenu un échange de vues substantiel et fructueux au cours duquel de nombreuses questions pertinentes relatives à ce sujet ont été soulevées. Il a d'abord été souligné que l'objectif des Lignes directrices devrait être de fournir des nouvelles orientations aux États membres concernant la mise en œuvre des normes existantes du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Le Groupe a noté que le thème «droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses» est très large et qu'il serait nécessaire de se concentrer sur un nombre restreint de domaines prioritaires. Il est convenu que le point de départ devrait être le fait que les sociétés européennes sont de plus en plus diversifiées et que la diversité doit être perçue comme une source d'enrichissement.

11. Le Groupe a identifié une liste de questions possibles de pertinence pour le sujet (voir [l'Annexe III](#)), sans prendre une décision finale quant à savoir si toutes ces questions devraient finalement rester sur la liste et sans exclure la possibilité d'élargir la liste des questions supplémentaires. Il a été convenu qu'il faudrait tenir compte de "Les lignes directrices de Ljubljana sur l'intégration dans des sociétés marquées par la diversité », publiées par l'OSCE en 2012. En outre considération devrait être accordée aux travaux existants et en cours dans d'autres secteurs du Conseil de l'Europe et dans

d'autres organisations internationales et les organisations régionales afin d'assurer la complémentarité et d'éviter tout risque de répétition ou d'empiètement dans ce domaine.

12. Le Groupe envisage de baser essentiellement son travail sur la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme, mais aussi, le cas échéant, d'avoir un regard sur les principes émergents d'autres organes du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales. Il a souligné que l'élaboration de lignes directrices sur les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses est liée à son travail sur la compilation actuelle des normes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de la liberté de pensée, de conscience et de religion et les liens avec d'autres droits de la Convention, en particulier la liberté d'expression, qui sera complétée par les bonnes pratiques nationales (voir ci-dessus la partie A).

13. En ce qui concerne les destinataires, le Groupe a estimé que l'instrument bien que principalement adressé aux Etats, pourrait également fournir des conseils pratiques aux gouvernements locaux et régionaux ainsi que à la société civile et aux individus.

Point 5 : Adoption de la deuxième partie du rapport de réunion

14. Le Groupe a noté que les résultats de cette réunion seront présentés par la Présidente au CDDH lors de sa prochaine réunion (19-21 novembre 2014). Il accueillerait favorablement toute orientation que le CDDH pourrait donner à la poursuite de ses travaux sur l'élaboration des Lignes directrices.

Point 6 : Organisation des travaux en vue de la prochaine réunion

15. Le Groupe a estimé qu'il serait utile d'inviter un conférencier lors de sa prochaine réunion qui se tiendra à Strasbourg le 31 mars-1[2] avril 2015.

16. Le Secrétariat a été chargé de préparer avant le 1^{er} mars 2015, un document préliminaire avec des éléments pour l'élaboration des Lignes directrices à l'exemple de la récente Recommandation CM/Rec(2014)2 aux Etats membres sur la promotion des droits de l'homme des personnes âgées, et procédant de la même manière que pour les Lignes directrices du Comité des Ministres sur les droits de l'homme et de la lutte contre le terrorisme de 2002, c'est-à-dire en plaçant la possible ligne directrice dans un cadre et en faisant référence en dessous à l'extrait pertinent de la jurisprudence, d'autres sources et d'autres informations pertinentes.

17. Le Groupe note également que, au total, trois réunions seront consacrées à ce travail, en vue de sa finalisation par le CDDH en novembre 2015 au plus tard. L'espace de travail électronique à accès restreint qui avait été créé pour la préparation du projet de Compilation des normes existantes du Conseil l'Europe serait également utilisé pour le travail sur l'élaboration de Lignes directrices. Par conséquent, l'accès à l'espace de travail sera élargi pour inclure tous les membres du Groupe de rédaction dans sa composition élargie.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**BELGIUM / BELGIQUE**

Nina GALLE, Attaché, FOD Justitie Directoraat-generaal Wetgeving, Fundamentele Rechten en Vrijheden
 Waterloolaan 115, 1000 Brussel
 Tel. 02/542.74.74
 nina.galle@just.fgov.be

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE

Branco BABIC, Adjoint au Représentant Permanent, Représentation Permanente de Bosnie Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe
 Tel: 33(0)3 90229259
 branco.babic@mvp.gov.ba

CROATIA / CROATIE

Romana KUZMANIĆ OLUIĆ, Ministry of Foreign and European Affairs
 Romana.Kuzmanic-Oluic@mvep.hr

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHÈQUE

Martin BOUČEK, Human Rights and Transition Policy Department, Ministry of Foreign Affairs of the Czech Republic Tel.: 00420 224 18 2829
 Martin_Boucek@mzv.cz

FINLAND / FINLANDE

Krista OINONEN (Chair/Présidente), Legal Counsellor, Deputy Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Legal Service, Ministry for Foreign Affairs, P.O. Box 411, 00023 Government
 Tel.: +358 (0)295 351 172, GSM +358 40 158 5482
 Krista.Oinonen@formin.fi

Samuli HUTTULA, Intern, Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service, Ministry for Foreign Affairs P.O. Box 411, FI-00023 GOVERNMENT
 Tel. +358 295 350 108
 samuli.huttula@formin.fi

FRANCE

Rodolphe FERAL, Sous-direction des droits de l'homme, Direction des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères, 57, bd des Invalides, 75700 PARIS 07 SP
 Tel.: 01 53 69 36 27 - Fax : 01 53 69 36 72
 rodolphe.feral@diplomatie.gouv.fr

GREECE / GRÈCE

Elias KASTANAS, Deputy Legal Advisor, Legal Department, Ministry of Foreign Affairs, Greece
 kastanas@mfa.gr

THE NETHERLANDS / PAYS BAS

Monique STEIJNS, Ministry of Internal Affairs
 Monique.Steijns@minbzk.nl

NORWAY / NORVEGE

Runa Verde GRAVENSTEEN, Higher Executive Officer, Ministry of Justice Norwegian Ministry of Justice and Public Security The Legal Department Section for Public Law Phone: +47 22 24 52 12
runa.gravensteen@jd.dep.no

POLAND / POLOGNE

Eliza SUCHOZEBRKA, Government Co-Agent of Poland before the European Court of Human Rights, Department of Proceedings before International Human Rights Protection Bodies, Ministry of Foreign Affairs of Poland, Al. J. Ch. Szucha 23, 00-580 Warszawa
Tel.: + 48 22 523 8053 - Fax: +48 22 523 8806
eliza.suchozebrska@msz.gov.pl

PORTUGAL

Paulo MARRECCAS FERREIRA, Juriste au Bureau de Documentation et de Droit Comparé de l'Office du Procureur Général de la République, Rua do Vale de Pereiro, n.º 2, 1269-113 Lisboa
Tel.: + 351 21 382 03 52
marrecas@gddc.pt

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Vladislav ERMAKOV, Senior Counsellor, Department for humanitarian cooperation and human rights, Ministry of Foreign Affairs, 32/34, Sennaya sq., 119200 Moscow

Maria ORESHINA, Second Secretary, Department for humanitarian cooperation and human rights, Ministry of Foreign Affairs, 32/34, Sennaya sq., 119200 Moscow
dgpch@yandex.ru

SPAIN / ESPAGNE

Oscar SÁENZ DE SANTA MARÍA GÓMEZ-MAMPASO, Head Senior State Attorney at the Ministry of Education.
Tel.: +34-91.701.80.95
oscar.saenz@meecd.es

SWITZERLAND / SUISSE

Maya SIGRON, Collaboratrice scientifique, Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la justice, Domaine de direction Droit public, Unité Protection internationale des droits de l'homme Bundesrain 20, 3003 Bern
Tel.: +41 58 46 24771
maya.sigron@bj.admin.ch

TURKEY / TURQUIE

Harun ÇEVİK, Chef adjoint de département des droits de l'homme, Ministère de la Justice
Tel: + 90 532 4765069
ab37846@adalet.gov.tr

Oktay BAHADIR, Juge du Ministère de la Justice
Tel.: + 90 505 7992625
oktay.bahadir@adalet.gov.tr

Ayşen EMÜLER, Experte Juridique – Ministère des Affaires Etrangères, Représentation Permanente de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe – Strasbourg
Tel.: 03 88 24 85 81
aemuler@mfa.gov.tr

UNITED KINGDOM / ROYAUME UNI

Ekim BIREROGLU, Council of Europe Human Rights Policy | Ministry of Justice 6th floor area 6.16,
102 Petty France, London SW1H 9AJ
Tel.: 02033345011
Ekim.Bireroglu@justice.gsi.gov.uk

UKRAINE

Dina MARTINA, Deputy Director, Directorate general for the Secretariat of the Minister, Ministry of
Foreign Affairs of Ukraine
Tel.: +38044 238-15-74
dmartina_ukrmission@yahoo.com

PARTICIPANTS

Keynote Speaker/Conférencière

María ELÓSEGUI, Professor of Philosophy of Law, University of Saragossa (Spain), Member of the
European Commission against Racism and Intolerance - ECRI
elosegui@unizar.es

MEXICO / MEXIQUE

Iván Ricardo PÉREZ VITELA, Directeur de la Culture pour la non-Discrimination du Conseil pour la
Prévention et l'Éradication de la Discrimination de la ville de Mexico
culturano Discriminacion.copred@gmail.com

Support Team to the Special Representative of the Secretary General for Roma Issues

Claus VON BARNEKOW, Senior advisor, Support Team to the Special Representative of the Secretary
General for Roma Issues
Claus.VON-BARNEKOW@coe.int

Michaël GUET, Secretary of the Ad hoc Committee of Experts on Roma Issues (CAHROM), Support
Team to the Special Representative of the Secretary General for Roma Issues, Directorate General of
Democracy
Tel.: +33 3 90 21 49 63
michael.guet@coe.int

Conference of European Churches (CEC)

Rev Richard FISCHER, Executive Secretary Church and Society Commission, 9 Rue du Fossé des Treize,
F-6700 Strasbourg
Tel.: +33 3 88 152760
csc@cec-kek.fr

Conference of INGOs of the Council of Europe / Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Jean-Bernard MARIE
Tel.: +33 3 88 83 46 50
Jean-bernard.marie@misha.fr

European Commission against Racism and Intolerance (ECRI)

Stephanos STAVROS, Executive Secretary of the European Commission against Racism and Intolerance (ECRI), Department of Antidiscrimination Standards and Policies, Directorate of Human Rights and Antidiscrimination, Directorate General of Democracy

Tel.: +33 3 88 41 30 62

stephanos.stavros@coe.int

SECRETARIAT

**DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l’Homme et État de droit
Council of Europe / Conseil de l’Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Alfonso DE SALAS, Secretary to the CDDH / Secrétaire du CDDH, Head of Division / Chef de Division, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme

Tel.: + 33 3 88 41 23 24

alfonso.DESALAS@coe.int

Merete BJERREGAARD, Administrator / Administratrice, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l’Homme, *Secretary of the CDDH-DC / Secrétaire du CDDH-DC*

Tel.: +33 3 88 41 21 39

merete.bjerregaard@coe.int

Valérie PEARD, Principal Assistant / Assistante principale, Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et de la politique des droits de l’homme

Tel.: +33 3 88 41 31 58

valerie.peard@coe.int

Jennifer SCHUETZE-REYMANN, Lawyer / Juriste, Directorate General Human Rights and Rule of Law
Direction Générale des Droits de l’Homme et État de droit

Tel.: +33 (0)3 90 21 32 94

jennifer.schuetze-reymann@coe.int

Evangelia VRATSIDA, Assistant/Assistante

Human Rights Law and Policy Division / Division du droit et politique des droits de l’homme

Tel.: +33 3 90 21 5953

evangelia.vratsida@coe.int

Andrea SIVO, Trainee, Human Rights Law and Policy Division / Stagiaire, Division du droit et politique des droits de l’homme

andrea.sivo@coe.int

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Lucie de BURLET

Grégoire DEVICTOR

Jean-Jacques PEDUSSAUD

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR¹

A. Finalisation du projet de Compilation des normes existantes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de la liberté de pensée, de conscience et de religion et les liens avec d'autres droits de la Convention, en particulier la liberté d'expression

Point 1 : Ouverture de la première partie de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Point 2 : Discussion sur la finalisation du projet de Compilation des normes existantes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de la liberté de pensée, de conscience et de religion et les liens avec d'autres droits de la Convention, en particulier la liberté d'expression

| <u>Documents de référence</u> | |
|--|-----------------|
| Rapport de la 1 ^{ère} réunion du CDDH-DC, 24-25 mars 2014 | CDDH-DC(2014)R1 |
| Extraits pertinents des rapports des 80 ^e et 81 ^e réunions du CDDH | CDDH-DC(2014)05 |

| <u>Documents de travail</u> | |
|--|----------------------|
| Projet de Compilation des normes du Conseil de l'Europe relatives aux principes de la liberté de pensée, de conscience et de religion, établissant les liens avec d'autres droits de la CEDH, préparé par le Secrétariat | CDDH-DC(2014)06 |
| Propositions de bonnes pratiques nationales | CDDH-DC(2014)004rev1 |
| Sélection préliminaire de bonnes pratiques nationales en vue de la préparation du recueil de bonnes pratiques, préparé par le Secrétariat | CDDH-DC(2014)07 |
| Commentaires des membres et des observateurs | CDDH-DC(2014)10 rev |

| <u>Document d'information</u> | |
|--|-------------------|
| Lignes directrices conjointes sur la personnalité juridique des communautés religieuses ou de conviction, adoptées par la Commission de Venise lors de sa 99 ^e session plénière (Venise, 13-14 juin 2014) | CDL-AD(2014)023-f |

Point 3 : Adoption de la première partie du rapport de la réunion

¹ La réunion du Groupe de rédaction a été divisée en deux parties - Partie A et Partie B - pour tenir compte des deux tâches distinctes du groupe.

B. Élaboration du projet de Lignes directrices sur la protection et la promotion de droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses

Point 1 : Ouverture de la deuxième partie de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Point 2 : Elections d'un(e) Vice-président(e)

Point 3 : Allocution d'ouverture, Dr. María ELOSEGUI, Professeur de philosophie du droit, Université de Saragosse (Espagne), Membre de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance – ECRI

Point 4 : Discussion sur l'élaboration du projet des lignes directrices sur la protection et la promotion de droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses

| <u>Documents de référence</u> | |
|--|-----------------|
| Rapport de la 1 ^{ère} réunion du CDDH-DC, 24-25 mars 2014 | CDDH-DC(2014)R1 |
| Extraits pertinents des rapports des 80 ^e et 81 ^e réunions du CDDH | CDDH-DC(2014)05 |

| <u>Documents de travail</u> | |
|--|-----------------|
| Document de réflexion sur des lignes directrices sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses | CDDH-DC(2014)08 |

| <u>Documents d'information</u> | |
|---|------------------|
| Le concept jurisprudentiel d'accommodement raisonnable - la Cour européenne des droits de l'homme face à la gouvernance de la diversité culturelle et religieuse dans l'espace public, document du Dr María ELOSEGUI, Professeur de philosophie du droit, Université de Saragosse (Espagne) | CDDH-DC (2014)09 |
| Les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses : défis et perspectives, actes de la Conférence du CDDH à La Haye, novembre 2008 | Publication |
| Lignes directrices sur l'intégration dans des sociétés marquées par la diversité, présentées par l'OSCE à Ljubljana en novembre 2012 | Document |
| Vivre ensemble: Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI ^e siècle, rapport du Groupe d'éminentes personnalités présenté en mai 2011 | Document |

Point 5 : Adoption de la deuxième partie du rapport de la réunion

Point 6 Organisation des travaux en vue de la prochaine réunion

Point 7 Questions diverses

ANNEXE III

Questions possibles à inclure dans un instrument non contraignant sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses

Préambule (référence à des documents pertinents du Conseil de l'Europe et d'autres documents internationaux, l'objet de l'instrument, la liberté de pensée, de conscience et de religion et la liberté d'expression parmi les piliers de la démocratie).

Considérant que la création d'un climat de tolérance et de dialogue est nécessaire pour permettre à la diversité culturelle d'être une source et un facteur, non de division, mais d'enrichissement pour chaque société

Champ d'application (des concepts clés pertinents pour comprendre le but de l'instrument [y compris des définitions, si nécessaire], telles que «égalité», «participation», «discrimination», « la liberté de pensée, de conscience et de religion », « le pluralisme », etc.)

Principes généraux (tels que la proportionnalité et l'équilibre des droits, la diversité des approches des Etats, la marge d'appréciation, l'obligation de neutralité et d'impartialité de l'Etat, l'autonomie des communautés religieuses, la participation active à la société, la pleine jouissance des droits, l'universalité des droits de l'homme qui sont indissociables, interdépendants et intimement liés, l'égalité des sexes en tant que principe fondamental des droits de l'homme, etc.)

Questions pertinentes:***La liberté de pensée, de conscience et de religion et les liens vers d'autres droits de la Convention***

L'objection de conscience dans d'autres domaines que le service militaire

Dialogue entre l'Etat et diverses communautés

Aspects collectifs de cette liberté (autonomie et les droits des communautés religieuses)

Promouvoir un climat de tolérance et d'acceptation de religions et de convictions multiples

Les obligations positives

Questions en rapport avec l'article 2 et l'article 3 et la protection internationale

La non-discrimination

Interdiction de la discrimination directe et indirecte (par exemple, ajustements aux questions culturelles et religieuses)

La discrimination multiple

Combattre les stéréotypes négatifs

Lutter contre les discours de haine et les crimes haineux

Le rôle des médias

L'égalité d'accès au travail dans le marché du travail

Participation et inclusion sociale

Garantir des droits pour tous qui en même temps impliquent des devoirs pour chaque individu

L'intégration

L'accès des minorités aux droits (politiques) et leur représentation dans les organes électifs

Autres mesures pour assurer l'application effective des normes pertinentes

Les plans nationaux d'action pour les droits de l'homme

Les institutions nationales des droits de l'homme

La sensibilisation et la formation aux droits de l'homme (principes constitutionnels, le cadre juridique, y compris le sens de la non-discrimination et la liberté de religion et de conviction, adressée à la fois à la majorité et la minorité)

Promouvoir d'autres mesures de règlement des différends, les conflits